

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS sont des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

| Station | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Station | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | Station | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | |
|------------------------------|---------------|-------------|---------------|------------------------------|---------------|-------------|------------------------------|---------|---------------|-------------|------------------------------|--|
| Cahors. — Départ. | 5h10 | 12h25 | 5h40 | Monsempron-Libos. — Départ. | 8h44 | 5h19 | PARIS. — Départ. | 7h45 | 9h40 | 7h30 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | |
| Mercuès. — | 5 28 | 12 47 | 5 55 | AGEN. — Arrivée. | 9 59 | 6 44 | BORDEAUX. — Départ. | 7h45 | 9 37 | 9 37 | Fumel. — | |
| Parnac. — | 5 43 | 1 7 | 6 7 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7h49 | 3h 3 | PÉRIGUEUX. — | 6 50 | 1 45 | 7 50 | Soturac Touzac. — | |
| Luzech. — | 5 53 | 1 20 | 6 16 | BORDEAUX. — Arrivée. | 10 58 | 5 46 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 8 36 | 5 46 | 8 36 | Duravel. — | |
| Castelfranc. — | 6 10 | 1 43 | 6 37 | RODEZ. — | 9 34 | 10 18 | AGEN. — Départ. | 5h50 | 2h | 6h10 | Luzech. — | |
| Puy-l'Évêque. — | 6 24 | 2 » | 6 49 | AURILLAC. — | 9 42 | 7 53 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 15 | 2 | 7 31 | Parnac. — | |
| Duravel. — | 6 36 | 2 14 | 6 58 | VIERZON. — | 7 45 | 42 42 | PARIS. — Arrivée. | 42 39 | 4 39 | 3 4 | Mercuès. — | |
| Soturac Touzac. — | 6 47 | 2 27 | 7 7 | PARIS. — Arrivée. | 42 39 | 4 39 | | | | | Cahors. — Arrivée. | |
| Fumel. — | 7 1 | 2 44 | 7 19 | | | | | | | | | |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 7 | 2 51 | 7 26 | | | | | | | | | |

Dépêches Télégraphiques.

Pour faire connaître à nos lecteurs les incidents divers qui ont amené la reconstitution gouvernementale, nous reproduisons les dépêches qui nous sont arrivées ces jours derniers, et qui n'ont pu trouver place au dernier numéro :

Versailles, 24 mai, 5 h. 30, soir.

La nouvelle séance commence à deux heures. Agitation extrême; mais grande résolution des signataires des interpellations.

Bruits divers, tranquillité parfaite au-dehors.

M. Casimir Périer, expose au nom des ministres nouveaux, sa politique. Il croit, avec M. Dufaure et M. Thiers, que la cause du mal est dans l'état provisoire; il repousse toute pensée de ménagements envers le parti radical; il demande à qui appartiendra le pouvoir dans la coalition défendue par M. de Broglie; il croit la reconnaissance de la République nécessaire; la France veut un gouvernement, elle est impatiente et irritée.

M. Ernoul propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion; que l'Assemblée est saisie de projets constitutionnels; mais qu'il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dès aujourd'hui une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles ne donnent pas aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils ont le droit d'attendre. »

Versailles, 24 mai, 6 h., soir.

M. Denormandie demande ordre du jour pur et simple en opposition à M. Ernoul.

Ordre du jour pur et simple est adopté par le Gouvernement.

On procède au vote : dans quelques minutes, grande question sera résolue !

Versailles, 24 mai, 6 h. 15, soir.

Ordre du jour pur et simple repoussé par 362 voix contre 348.

Versailles, 24 mai, 6 h. 30, soir.

M. Baragnon monte à la tribune; il déclare que la France ne peut pas rester, sans Gouvernement, et demande nouvelle séance pour ce soir à huit heures.

M. Dufaure déclare qu'il ne s'écoulera pas un moment sans que la France ait un Gouvernement.

Les Ministres répondent de la tranquillité. Ils vont se rendre chez M. Thiers et acceptent séance ce soir.

M. Arago combat la proposition : il accuse l'Assemblée de grande ingratitude et veut connaître le sujet des délibérations.

M. Baragnon réplique que l'ordre du jour est la tranquillité de la France.

La proposition de M. Baragnon est adoptée par une forte majorité.

Versailles, 25 mai, 12 h. 40 matin.

La démission de M. Thiers est acceptée par l'Assemblée nationale.

Le Maréchal Mac-Mahon est nommé Président, successeur de M. Thiers, par 390 voix.

Versailles, 25 mai, 9 heures matin.

Population remplie de confiance et de joie.

Les nouvelles de Paris, hier soir, disaient animation naturelle; mais soyez tranquille; le maintien de l'ordre est certain, et une grande satisfaction règne parmi les honnêtes gens.

Versailles, 25 mai, 1 h. 12 m. soir.

Le Journal officiel publie une lettre du maréchal Mac-Mahon, au président de l'Assemblée nationale. En voici le texte intégral :

Messieurs les Représentants,

J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de Président de la République. C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme; mais avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera toujours, l'armée de la loi, et l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et le rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société, je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Divers bruits sont répandus sur la composition du nouveau ministère.

Voici les noms considérés comme certains : de Broglie, Ernoul, Dessigny, général Desvaux, Magne, Beulé.

M. Calmon a donné sa démission de préfet de la Seine.

Composition officielle du ministère.

Versailles, 25 mai.

MM. De Broglie, Affaires étrangères.

Ernoul, Justice.

Beulé, Intérieur.

Magne, Finances.

De Cisse, par intérim, Guerre.

De Dampierre d'Hornoy, ministre de la marine.

MM. Batbie, Instruction publique, Cultes, Beaux-Arts.

De La Boullerie, ministre de l'agriculture et du commerce.

Dessigny, Travaux publics.

Aucune équivoque ne doit altérer le caractère des résolutions de l'Assemblée nationale. Rien n'est changé dans les institutions qui régissent la France. M. le président de la République exerce au même titre et en vertu des mêmes lois que son prédécesseur.

Quant à la politique du nouveau ministère, elle sera nettement et résolument conservatrice.

Cahors, le 27 mai 1873.

M. le maréchal Mac-Mahon est nommé Président, en remplacement de M. Thiers.

VIVE LA FRANCE !... Ce cri résume les sentiments patriotiques de nos populations, quand elles ont appris cette heureuse nouvelle.

La victoire est à la justice et à l'ordre. Honneur à la majorité de l'Assemblée nationale, qui a brisé les alliés des Ranc et des Barodet, les complices naïfs de la Commune, les dupes complaisantes qui s'accrochaient au pouvoir en caressant et en ménageant les hommes néfastes du 4 septembre ! Honneur à nos députés du Lot qui, unanimement, ont voté contre M. Thiers, et ont donné leurs suffrages au maréchal Mac-Mahon !

Après tant d'épreuves et de calamités, des jours meilleurs s'annoncent. VIVE LA FRANCE !

Nous reprenons le récit des événements de l'Assemblée nationale à la date de cinq heures du soir, séance de samedi, 24 mai.

M. Dufaure monte à la tribune pour déclarer que le gouvernement, « tout en protestant contre les commentaires dont l'ordre du jour pur et simple a été accompagné, » appuie l'ordre du jour pur et simple.

Cette protestation contre M. Denormandie et ses collègues, c'est-à-dire contre les appuis modérés qui viennent à son aide, excite une hilarité générale sur les bancs conservateurs. On rit, on crie à droite, « Les radicaux seuls sont franchement et de cœur avec vous. »

L'ordre du jour pur et simple, ayant la priorité, est mis aux voix.

La séance est suspendue pendant vingt minutes.

A quatre heures, le bruit se répand que le gouvernement est battu. La consternation visible des radicaux confirme bientôt cette nouvelle. A quatre heures un quart les scrutateurs rentrent dans la salle des séances. L'ordre du jour pur et simple est, en effet, repoussé, et le gouvernement est battu à 14 voix de majorité, par 362 voix contre 348.

A ce moment, M. Broët, au nom de plusieurs de

ses collègues du centre gauche, propose un ordre du jour intermédiaire, portant que l'Assemblée nationale, confiante dans les déclarations du gouvernement et attendant de lui une politique résolument conservatrice passe à l'ordre du jour. La question de priorité s'établissant entre cet ordre du jour et l'ordre du jour de M. Ernoul, la priorité est donnée à celui-ci par un vote par assis et levé. La gauche réclamant et disant qu'on n'a pas compris, en recommence l'épreuve, qui donne une forte majorité contre la priorité Broët.

On va procéder au vote, lorsque la gauche soulève une nouvelle difficulté. Elle demande le vote à la tribune. Il faut consulter deux fois l'Assemblée par assis et levé. Enfin, au scrutin, l'Assemblée décide par 375 voix contre 343 que le vote n'aura pas lieu à la tribune, mais au scrutin public. Cela n'a d'ailleurs aucune importance, les deux votes se faisant de la même manière et étant également publics. Enfin l'ordre du jour motivé de M. Ernoul peut être mis aux voix; il est adopté à 16 voix de majorité par 360 voix contre 344.

M. Baragnon rappelle alors que les ministres ont tenu un langage faisant supposer qu'à la suite de ce vote ils auraient quelque chose à dire à l'Assemblée. (Bruit à gauche. — Applaudissements à droite.) Les ministres restent silencieux. A moins de vouloir le malheur irrémédiable du pays, (Bruit à gauche. — On crie : Il y a un gouvernement.) Oui, il y en a un, mais qui a parlé de façon qu'il faut qu'il nous dise s'il part ou s'il reste. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Baragnon propose une séance de nuit (Bruit à gauche). — M. Dufaure dit que M. Baragnon a prononcé un mot contraire à toute constitution politique et parlementaire. Il ne s'écoulera pas un moment sans que la France ait un gouvernement. Jusqu'à ce qu'il ait été remplacé, il y a un président et un ministère qui répondent de l'ordre. Le ministère va se rendre auprès du président. Il ne s'oppose pas à la séance de nuit. (Applaudissements unanimes.)

Sur la question de la séance du soir, M. Arago demande quel sera l'ordre du jour, « à moins, dit-il, que vous ne preniez sur vos consciences (Oh !), devant l'Europe et devant l'histoire (Oh !) la plus monstrueuse des ingratitude (Oh ! prolongés). »

M. Baragnon dit que ce qui est à l'ordre du jour, c'est la tranquillité publique. (Bruit.) Le gouvernement a dit, dans le cours de la discussion, des paroles... (Bruit). Enfin, il y a une résolution à prendre.

M. Buffet dit que la question est claire. On propose une séance de nuit pour entendre les communications du gouvernement, s'il y a lieu.

La séance de nuit est votée à une grande majorité.

Séance du soir.

A neuf heures, M. Dufaure annonce la démission du ministère et apporte un Message de M. Thiers portant qu'il a l'honneur de remettre sa démission des fonctions de président de la République.

M. le président Buffet dit qu'il doit donner avant tout communication à l'Assemblée d'une proposition portant que l'Assemblée procédera immédiatement à la nomination du successeur de M. Thiers. (Bruit à gauche. — Quels sont les noms ?)

M. Buffet : Ecoutez, et vous le saurez. Ce sont le général Changarnier (Bruit à gauche), le duc de Broglie (Bruit à gauche), MM. Baragnon, Ernoul (Bruit à gauche. — Et Rouher ?) Audren de Kerdre, Savary, Blin de Bourbon, Cazenove de Pradine, le général Mazure. (Bruit à gauche. — Le bruit persistant à gauche ne permet pas d'entendre tous les noms.)

M. George demande qu'on statue sur la démission. M. Foubert dit qu'il faut avant qu'on passe outre à

la démission, qu'elle soit acceptée. (Applaudissements bruyants à gauche.)
 Il s'agit de M. Thiers, qui nous a sauvés, qui nous a libérés... (Oh !) Rappelez-vous que, dans ce même mois, il y a deux ans, il reprenait Paris sur la Commune. (Oh ! à droite.) Et l'Assemblée et l'armée n'ont donc rien fait ?

Une proposition est faite de ne pas accepter la démission de M. Thiers. Elle est signée : Parent, Mestreau, Pelletan, Wilson. (A gauche : Tous ! tous !)
 La proposition de ces députés est repoussée à 29 voix de majorité par 368 voix contre 339. En conséquence la démission est acceptée.

M. le Président Buffet, en annonçant le résultat de ce scrutin, exprime les regrets de l'Assemblée. Il veut continuer, mais la gauche fait, de propos délibéré, un tumulte effroyable pour couvrir la voix de l'orateur. Elle hurle, elle vocifère. Devant cette volonté de couvrir la voix du président, les deux tiers de la Chambre se lèvent et acclament M. Buffet à deux reprises.

M. Lenoël soutient que d'après le règlement il faudrait que la proposition de nommer un président fût renvoyée à une commission. (Allons donc ! Bruit.) M. de Kerdrél conteste cet avis.

M. le président Buffet dit qu'il n'y a pas de question réglementaire. Il y a une nomination à faire. L'Assemblée veut-elle la faire de suite ou un autre jour ? Elle est libre. Voilà la seule question qu'il soumet à l'Assemblée.

On crie à gauche « lundi, dimanche. » Les jours de lundi et de dimanche sont successivement repoussés à une énorme majorité, l'extrême-gauche se levant seule pour.

M. Buffet dit que par cela même l'Assemblée décide que l'élection aura lieu aujourd'hui. Il rappelle qu'aucune modification n'est apportée aux institutions actuelles. Le nouveau président sera exactement dans la même situation que M. Thiers. On procède au scrutin à la tribune pour l'élection d'un président de la République. La gauche s'abstient.

Cependant M. Laurier s'en détache et vient voter. Il est accueilli par des applaudissements à droite.

A onze heures, M. Buffet proclame le résultat du scrutin. Il y a eu 392 votants ; un bulletin blanc, un bulletin au nom de M. Grévy. Le maréchal de Mac-Mahon a obtenu 390 voix ; en conséquence, le maréchal de Mac-Mahon est proclamé président de la République française.

Le bureau de la Chambre se rend en députation auprès de lui. Pendant ce temps, M. le vice-président de Goulard occupe le fauteuil. Il est acclamé par la majorité conservatrice. A minuit moins un quart la députation revient.

M. Buffet annonce que la députation s'est rendue auprès du maréchal. Pour vaincre la résistance et les scrupules de l'illustre maréchal, dit-il, nous avons dû faire appel à cet esprit de sacrifice et de dévouement au pays dont il a déjà donné tant de preuves. (Acclamations.)

Je suis chargé par lui de demander aux ministres de rester en fonctions jusqu'à ce que le nouveau ministère ait été constitué. (Applaudissements. — Vive Mac-Mahon !)

La séance est levée à minuit.

Devant la porte du palais, les députés sont accueillis par les vociférations d'un petit groupe d'hommes à face patibulaire, qui hurlent Vive la République ! Vive Thiers ! A bas la droite ! Quelques-uns crient : Vive Barodet !

Cette petite démonstration révolutionnaire se perd dans le silence et l'immensité des rues de Versailles et devant l'indifférence du public qui crie : « Vive Mac-Mahon. » A Paris on trouve la gare Saint-Lazare et les rues désertes et calmes.

Chronique locale

et méridionale

Nos lecteurs savent que la demande, à la suite de laquelle le gouvernement de M. Thiers a été remplacé, a été signée dès le jour de sa présentation par MM. Pagès Dupont et de Lam-bertherie.

En arrivant à Paris, le lendemain, M. Léopold Limayrac a joint sa signature à celle de ses collègues.

Il était à craindre que MM. le comte Murat et de Valon, souffrants et si éprouvés récemment par les plus cruelles douleurs de famille, ne pussent arriver à Versailles pour le grand débat ; mais ils n'ont pas voulu manquer à ce devoir, et nos cinq députés se sont trouvés réunis dans les votes solennels de samedi.

Moins heureux, l'excellent M. Rolland, trop malade encore, n'a pu se mettre en route. Tous les bons citoyens du Lot sont assurés des regrets profonds de ce digne député, qui reprendra bientôt sa place, nous l'espérons, sur les bancs de l'Assemblée.

Concours régional

3^e article.

C'en est fait, le concours régional a vécu : les lampions sont éteints, les exposants partent, les curieux sont partis. Au bruit et à la cohue qui remplissaient les fossés et le cours Fénélon a succédé le calme des jours ordinaires ; les sentinelles qui garantissaient naguère le square contre les déprédations de toute sorte dont le public s'était fait une douce habitude, sont rentrées dans leur caserne ; en un mot, tout est dans l'ordre habituel, et nous ne pouvons plus parler du concours régional que comme d'une chose passée.

L'exposition des animaux reproducteurs n'était à beaucoup près, ni aussi complète, ni aussi intéressante que celle des machines et des instruments. L'espèce bovine était la mieux représentée de toutes, bien qu'il y eût peu d'échantillons des races de salers et marchoise. La race de salers, qui est pourtant assez employée dans certaines parties de notre département, n'offrait guère que trois ou quatre taureaux, parmi lesquels un seul, appartenant à M. Combes, d'Aurillac, a obtenu un second prix : les autres prix destinés aux taureaux de cette race n'ont pas été décernés. Même pénurie pour les génisses : seules, les vaches de plus de trois ans, pleines ou à lait, étaient assez nombreuses.

Nous en dirons autant de la race marchoise, qui d'ailleurs est à peu près inconnue dans nos contrées. Il y avait cependant un beau taureau appartenant à M. Déguison, de Guéret, qui a obtenu un second prix.

La race garonnaise n'avait pas envoyé non plus de nombreux représentants. M. Jargeau, de St-Pantaléon, exposait deux taureaux, qui ont obtenu l'un un second, l'autre un premier prix.

En revanche, la race limousine présentait une belle collection de taureaux de tous les âges : tous les prix proposés pour ces animaux ont été décernés. C'est aussi dans cette race que se trouvent le taureau et les vaches qui ont obtenu le prix d'ensemble attribué à un lot d'animaux n'ayant pas été primés antérieurement. Ce prix a été attribué à M. Magniaux, de Beysenac (Corrèze.)

Enfin venait la race d'ubrac, qui attirait les regards du public par sa couleur étrange, ses formes trapues et sa forte encolure. La plupart de ces animaux venaient de l'Aveyron, quelques-uns du Tarn. Ici encore, comme pour la race limousine, tous les prix ont été décernés, et le jury a même accordé plusieurs mentions honorables.

Quant aux bandes de vaches laitières, le premier prix a été attribué à M. Alazard, de Labéraudie, bien connu à Cahors pour la fabrication de son beurre et ses fromages.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur l'espèce ovine. Plusieurs races, celles d'Auvergne, de Lorzac, etc., ne brillaient que par leur absence. Le plus grand nombre des animaux présentés appartenait aux races des causses de l'Aveyron et du Lot, et les bœufs étaient bien plus nombreux que les brebis. On remarquait avec intérêt quelques individus des races mérinos et de southdown, la première, si renommée par ses toisons, la seconde, à courte laine, destinée surtout à la boucherie.

Dans l'espèce porcine, c'étaient les animaux de races étrangères qui étaient de beaucoup les plus nombreux. Le seul mâle qui ait obtenu un premier prix est un anglo-limousin blanc, exposé par M. Imbert, de Vigeois (Corrèze.)

Quant aux animaux de basse-cour, il n'y en avait que très-peu ; nous avons remarqué un coq et des poules de crévecoeur, exposés par M. Bédé, ainsi qu'un coq et des poules de padam, présentés par M. Dartigalongue.

A côté des animaux de basse-cour étaient placés les produits agricoles, tels que huile, fromages, céréales, etc. Il y avait un grand nombre d'échantillons de vins de tout âge. Nous ne comprenons pas très-bien la raison d'une pareille exhibition. A quoi bon mettre tous ces vins sous les yeux de gens qui ne peuvent pas y goûter ? Est-ce pour leur faire admirer la forme des bouteilles ?

Nous ne finissons pas sans citer l'établissement de pisciculture improvisé dans un coin de l'exposition. Nous faisons des vœux pour que cet art si utile prenne une rapide extension.

Nous voici parvenu au terme de notre tâche. Nous avons essayé de ne rien oublier d'essentiel, tout en étant fort sobre des détails techniques, qui sont toujours fastidieux pour la majorité des sectateurs. Quand aux hommes spéciaux : ils trouveront dans les bulletins de la Société agricole tous les détails désirables sur ce concours, qui

aurait sans doute été bien plus brillant, si les malheurs passés et les anxiétés presque continuelles, n'avaient arrêté l'essor de l'agriculture et de l'industrie.

A. C.

Chronique de l'Exposition.

Le Soleil s'est levé radieux, Dimanche. Pas un nuage au ciel : La quiétude après l'anxiété : La nuit du 24 mai à balayé l'orage !...

De tous côtés, les étrangers affluent.

A onze heures, les sociétés musicales descendent les Boulevards et se rendent au Théâtre, lieu du Concours.

Concours musical.

Le Concours musical projeté à Cahors, à l'occasion du Concours régional, a eu lieu dimanche dernier. Toutes les Sociétés instrumentales, inscrites au programme, d'abord réunies sur la place Lafayette, à dix heures du matin, se sont rendues, bannières déployées, aux abords du théâtre de la ville, où elles ont successivement pris leur rang pour comparaître devant le jury. Une assistance nombreuse et choisie, a témoigné sa satisfaction et prouvé aux sociétés en général, combien leur mérite artistique était apprécié. La séance, commencée à onze heures a fini à trois heures de l'après-midi.

Le festival a eu lieu à cinq heures. Une confusion regrettable s'est produite dès le début. Une foule immense, répandue dans le parc du concours régional, s'est projetée vers le lieu réservé au Festival et à la distribution des récompenses ; et bientôt toutes les dispositions prises pour la sauvegarde de l'ordre ont été inutiles. Les consignes ont été violées, les barrières franchies et le local envahi ; c'était une inondation, un désordre inexprimable. Que faire ! En certaines occurrences d'ailleurs, la responsabilité est partout et la faute nulle part.

Nonobstant cette circonstance, le programme du Festival a été à peu près rempli, et la distribution des prix a pu avoir lieu. L'Orphéon de Cahors a ouvert la séance et chanté des morceaux de son répertoire ; trois sociétés instrumentales ont exécuté les morceaux du concours, qui avaient été accueillis par le public avec une grande faveur. L'auditoire nouveau a manifesté, par ses applaudissements bruyants le plaisir qu'il avait d'entendre des morceaux de musique brillamment rendus. La fanfare d'Auterive, a surtout mérité les plus sincères éloges et réellement tenu sous le charme, tous les auditeurs heureusement placés.

Le Festival terminé, les Sociétés musicales ont évacué l'esplanade ; le bureau a été réinstallé pour procéder à la distribution des récompenses.

M. Relhié, maire, occupait le fauteuil de la présidence ; il avait à sa droite MM. les membres du Conseil municipal ; à sa gauche les membres de la Commission du Concours musical et MM. les membres du Jury. MM. les chefs de service de toutes les branches de l'administration, des membres du clergé, des notabilités de la ville, occupaient une place autour du bureau. M. le maire, avant de faire proclamer le nom des Sociétés victorieuses, a donné la parole à M. Calmels, président de la commission du Concours musical, qui s'est exprimé en ces termes :

Salut à vous, messieurs, vous tous membres des sociétés musicales étrangères, qui avez répondu à l'invitation de la commission d'organisation du concours de Cahors.

Cette commission avait fait appel à toutes les sociétés vocales et instrumentales du midi de la France, il faut le dire, pour répondre à un usage consacré, mais sachant bien que les circonstances étaient bien différentes de celles du concours de 1865. — Ses appréhensions étaient fondées. Les voix se taisaient, messieurs ; la parole est à la voix d'airain : C'est un signe des temps ! Soyez les bien venus, messieurs.

Mais si le mutisme des voix humaines est en ce moment un indice significatif de recueillement, si le bruit des trompettes trahit assurément de nobles instincts, votre présence, messieurs, peut éveiller en nous les sentiments élevés qu'inspire la culture des arts de la paix. La culture des arts de la paix remplit l'âme humaine des plus douces émotions ; elle occupe nos instants de loisir, nous délassé des labeurs pénibles, met en œuvre les ressorts les plus actifs de l'intelligence, en un mot fait germer en nos cœurs l'amour instinctif du bien et du beau. — C'est par là, messieurs, que nous pourrions ranimer nos courages abattus et nous relever de nos défaillances.

Beaucoup disent ou répètent que la cause de nos défaillances est dans l'amolissement des mœurs et que cet amolissement découle précisément de la culture des arts. On est injuste envers vous ; on se trompe. J'en donnerais pour preuve la valeur et le désintéressement montré par vous et vos frères au milieu des hasards d'une guerre récente. Ils sont innombrables ceux qui ont payé de leur vie leur enthousiasme et leur dévouement ; ils sont aussi sans nombre ceux qui, parmi vous, sont des modèles de générosité et de patriotisme, ceux qui peuvent être comptés au nombre des parfaits citoyens. C'est un préjugé honteux que celui de médire de l'influence salutaire des arts sur les mœurs. La musique, en particulier, — et les plus grands philosophes de l'antiquité sont d'accord sur ce point, — excite toutes les passions ; mais elle tempère l'effet d'exercices violents par d'autres qui adoucissent les mœurs. Voilà la vérité.

La musique est un bienfait du ciel ; elle en descendue !

Dès lors en retournant dans vos lointaines contrées, dites à vos frères d'aimer les arts et de rester fidèles à leur bannière. Qu'ils chantent la moisson et la joie du foyer ; qu'ils chantent les douleurs de la patrie ! Ils n'en seront pas moins forts pour lutter contre les misères qui assaillent notre pauvre humanité ; ils exécuteront leurs travaux virils avec plus de sagesse et d'élan ; — et de cet accord des volontés et des cœurs, de cet ensemble harmonieux de vos instruments et des voix humaines, renaîtra calme dans la force qui rend la patrie puissante et glorieuse.

Un mot encore. La commission du concours musical exprime ici sa reconnaissance aux hommes publics de la cité qui ont toujours encouragé vos travaux avec un louable empressement ; elle vous remercie sincèrement, messieurs, de vous être rendus au sein d'une population qui a toujours été sympathique à votre art et conservera de vos luttes patriotiques le plus agréable souvenir.

Sur le champ a commencé la distribution des récompenses. Trois médailles d'or, offertes par MM. les membres du Conseil municipal et MM. de Flaujac et Bessières, anciens maires de Cahors, ont été distribuées à la musique d'Auterive (Haute-Garonne), aux fanfares de Layrac (Lot-et-Garonne) et de Ville-neuve-sur-Lot ;

Trois médailles de vermeil, offertes par MM. les conseillers municipaux et par M. Calmels, président de la Société Orphéonique de Cahors, ont été distribuées aux fanfares de Lézat (Ariège), de Souillac (Lot) et de Masseube (Gers).

Enfin, quatre médailles d'argent aux fanfares de Gourdon (Lot), d'Astaffort (Lot-et-Garonne), de Grisolles (Tarn-et-Garonne), de St-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Ainsi s'est terminée cette fête, qui laissera chez tous les assistants de durables impressions. Bien que l'ordre matériel n'ait pu être maintenu d'une manière satisfaisante, il est certain que des cérémonies pareilles sont imposantes et susceptibles d'intéresser profondément les masses. Un tournoi musical est toujours une fête patriotique ; il est le meilleur stimulant par la propagation de l'art musical, art instructif et moralisateur.

La distribution des Prix du Concours régional a eu lieu à deux heures, au milieu d'une affluence énorme. M. le Préfet du Lot a prononcé un discours que nous publierons dans notre prochain numéro. — Plusieurs rapports excellents ont ensuite été lus. Nous nous bornons à dire aujourd'hui que la prime d'honneur consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 fr. a été décernée à M. Louradon, lauréat du prix culturel de la première catégorie, pour les magnifiques résultats obtenus sur son domaine de Mirandol, par la mise en pratique depuis plus de vingt ans, des principes de la science agricole enseignés à Grignon.

Jeux divers jusqu'à la nuit. — Les lampions s'allument. Quelques instants plus tard, la fête est vraiment grandiose : l'hôtel de ville brille le square donne mille reflets enchantés, tout le monde en contemplant ces variétés de lumières, loué l'intelligence de l'organisateur. Plus loin le feu d'artifice lance dans l'air ses gerbes de feu ; la pièce principale, représentant les armes de la ville, arrache aux milliers de spectateurs des cris d'admiration. Les artificiers Cazès, père et fils, se sont décidément surpassés.

A dix heures, la retraite aux flambeaux traverse la foule compacte.

Rien n'a manqué à cette belle journée du 25 mai. Pour un jour seulement, hélas ! notre cité a eu l'animation des grandes villes, le commerce local s'en souviendra longtemps. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner pendant toute la fête.

Exposition scolaire.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'exposition scolaire, mais nous devons parler encore de quelques cahiers et collections d'histoire naturelle, cette science si agréable et si utile à la campagne et pourtant si négligée en France.

Nous citons donc avec plaisir M. Chassaing, instituteur communal à Catus, qui a formé un herbier contenant 128 plantes utiles, recueillies dans le pays même et classées suivant leur nature et leurs propriétés. M. Morandi, instituteur de la commune de Rudelle, exhibe un cahier contenant les dessins de plantes utiles très bien exécutés, et M. Soulié, instituteur à Puy-Calvel, commune de Lamothe-Cassel, qui a réuni non-seulement un herbier local, mais aussi une petite collection des papillons diurnes et nocturnes, au nombre de 70, et un cahier contenant les roches et les fossiles du pays, soigneusement conservés, et tout cela accompagné d'un petit mémoire explicatif fait avec goût, ordre et simplicité.

Nous aurions beaucoup de choses à dire sur ces petites collections que l'on pourrait rendre plus parfaites et plus utiles encore, mais nous nous bornerons seulement à dire qu'il serait bon de mettre, à côté du nom de la plante en français, celui qu'on lui donne en patois.

Les herbiers généralement parlant, n'ont pas besoin d'être reliés en forme de livres, les feuilles détachées et placées dans un cartable, facilitent les classifications et sont plus commodes pour l'enseignement.

Encore un mot sur un charmant petit meuble qui devrait désormais orner chaque école primaire.

C'est le secrétaire métrique de M. Brunet, instituteur à Saint-Clair. Un petit meuble où on voit le globe terrestre, dont le méridien, dans sa 40 millionième partie est la base du système métrique. Un mètre linéaire s'y trouve renfermé; un décimètre carré forme le couvercle; la boîte elle-même est un décimètre cube, et lorsqu'on l'ôte pour examiner ses subdivisions, la place libre qu'elle occupait donne la capacité d'un litre.

En un mot, le petit ustensile scolaire de M. Brunet est une boîte à malice qui serait très-utile à tout instituteur pour faire bien comprendre à ses élèves le système métrique.

Nous serions heureux de voir tous les instituteurs suivre l'exemple de leurs collègues que nous citons plus haut, et d'employer le temps de leurs loisirs à former des collections d'histoire naturelle locale, et à méditer sur les moyens propres à faciliter les différentes branches de l'enseignement primaire.

J. M.

Hier lundi, à 4 heures du soir, a eu lieu la distribution des récompenses aux exposants scolaires. Cette solennité avait attiré à la mairie un grand nombre de personnes. Nous donnerons dans notre prochain numéro les noms des Lauréats.

Par décret du 19 mai, sont nommés : Président du tribunal de première instance de Cahors (Lot), M. Teisseire; président du tribunal de Marmande, M. Mallet.

Procureur de la République près le tribunal de Périgueux (Dordogne), M. Guillaumin.

On voit par le décret que nous rapportons que M. Dardennes vient d'être admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Tout le monde sait avec quel esprit, quelle impartialité, quelle profonde connaissance du droit l'honorable magistrat dirigeait les débats et rendait ses arrêts. Il laisse à son remplaçant une succession difficile et un grand vide dans le tribunal de Cahors, qu'il présidait depuis plus de vingt ans.

Judi prochain 30 mai, aura lieu, au lycée de Cahors, une intéressante cérémonie. Mgr l'Evêque ira y présider à la première communion et y donnera la confirmation.

Par décision de Mgr, M. Selves, curé de Mayrignac (Castelfranc) a été nommé curé de Belmont (Lalbenque).

Le Conseil de révision du Lot se réunira en séance publique, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, pour vérifier les opérations du

triage au sort, entendre les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu et statuer sur les causes d'exemption ou de dispense alléguées par les jeunes gens de la classe de 1872.

- Lundi, 9 juin, Labastide-Mur. Hôt.-de-V. 1 h. du s.
- Mardi, 10 id. Gramat, id. 8 h. du m.
- Mercredi, 11 id. Martel, id. 8 h. du m.
- Judi, 12 id. Vayrac, id. 8 h. du m.
- Vendredi, 13 id. Bretenoux, Prétroire. 8 h. du m.
- Samedi, 14 id. Saint-Céré, Hôt.-de-V. 8 h. du m.
- Lundi, 16 id. Lacapelle-Mar., id. 8 h. du m.
- Mardi, 17 id. Latronquière, id. 8 h. du m.
- Mercredi, 18 id. Figeac (Est), id. 8 h. du m.
- Judi, 19 id. Figeac (Ouest), id. 8 h. du m.
- Vendredi, 20 id. Livernon, id. 8 h. du m.
- Samedi, 21 id. Cajarc, id. 8 h. du m.
- Lundi, 23 id. Saint-Germain, id. Midi.
- Mardi, 24 id. Payrac, id. 11 h. du m.
- Mercredi, 25 id. Souillac, id. 8 h. du m.
- Judi, 26 id. Gourdon, id. 8 h. du m.
- Vendredi, 27 id. Salviac, id. 8 h. du m.
- Samedi, 28 id. Cazals, id. 8 h. du m.
- Lundi, 30 id. Cahors (Nord), étrangers au département, Hôt.-de-V. Midi.
- Mardi, 1^{er} juillet, Cahors (Sud), id. Midi.
- Mercredi, 2 id. Catus, id. 1 h. du s.
- Judi, 3 id. Lauzès, id. 1 h. du s.
- Vendredi, 4 id. Castelnau, id. Midi.
- Samedi, 5 id. Montcuq, id. Midi.
- Lundi, 7 id. Limogne, id. Midi.
- Mardi, 8 id. Lalbenque, id. Midi.
- Mercredi, 9 id. Luzech, id. 8 h. du m.
- Judi, 10 id. Saint-Géry, id. Midi.
- Vendredi, 11 id. Puy-l'Evêque, id. 8 h. du m.
- Vendredi, 22 août 1873, à Cahors, en l'Hôtel de la préfecture, à 8 heures et demie du matin, pour les ens tidae famille et les sursis d'appel. uo

Cour d'assises du Lot.

A l'audience du 20 mai, ont comparu, sous l'inculpation de faux en écritures authentiques et publiques, les nommés Lapierre Jean, Lacabane Germain, et Clos Hippolyte.

Reconnus coupables, Lapierre et Lacabane ont été condamnés, le premier à huit mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende; le second à 3 années d'emprisonnement et 100 fr. d'amende. Tous les deux solidairement aux frais. Clos a été acquitté.

Ministère public : M. Valette.

Défenseurs : MM^{es} Lurguie, Duc, Lagarigues.

A l'audience du 21, le nommé Cabessut Urban, repris de justice, a été condamné à quatre ans de prison, pour vols qualifiés.

La session est close par cette affaire.

COMMUNE DE LABASTIDE-MURAT.

AVIS.

Le Maire de la commune de Labastide-Murat, chef-lieu de canton, donne avis, savoir :

1^o Qu'il y aura foire aux Chevaux à Labastide-Murat, les jours de foire qui se tiennent chaque année audit lieu, les 10 juin et deuxième lundi de septembre;

2^o Qu'il sera également établi un Comptoir pour les Laines et le Chanvre, les jours de foire de Labastide, qui se tiennent aussi audit lieu, le 10 juin et le deuxième lundi des mois de juin et de juillet;

3^o Que les foires qui se tiennent au mois de novembre et mois suivants audit lieu de Labastide-Murat, il sera également Foire aux Truffes.

Fait à Labastide-Murat, le 1^{er} mai 1873.

Le Maire,
PONS.

Par dérogation aux dispositions des règlements pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire, qui exigent que les candidats aient atteint l'âge de dix-huit ans révolus au 1^{er} octobre de l'année du concours, le ministre de la guerre a décidé qu'en 1873 les candidats seront admis, s'ils satisfont à cette condition d'âge au 1^{er} décembre prochain.

Cette mesure exceptionnelle est prise pour cette seule année 1873 et ne recevra aucune autre extension.

Ceux des candidats qui seront admis dans ces conditions, contracteront leur engagement volontaire le jour où ils auront accompli leur dix-huitième année.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, relative aux impositions extraordinaires des communes, recommande de contenir dans une juste mesure les charges des populations.

Les sergents majors vont recevoir des man-

teaux semblables à ceux des officiers, quant à la forme; ils ne différeront que par la couleur, qui sera celle des capotes de la troupe, c'est-à-dire bleu, tandis que les manteaux d'officier sont de couleur foncée.

Un journal rappelle que c'est le 20 de ce mois qu'expire le délai pour le retrait des monnaies allemandes de toute nature.

A partir de cette époque et sous aucun prétexte, il n'en sera plus reçu dans les caisses publiques.

La commission instituée le 12 mars dernier par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux arts, à l'effet de rechercher les modifications à introduire dans la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, en ce qui concerne les fonctionnaires de l'instruction publique, se réunira au ministère le 15 mai courant.

Tout supérieur militaire qui rencontre un inférieur en état d'ivresse ou troublant la tranquillité publique, est tenu de le faire rentrer dans l'ordre, de le faire arrêter par ses camarades, et, au besoin, par la garde ou la police.

Il peut arriver, l'on en a eu de fréquents exemples, qu'en obéissant aux injonctions de leur supérieur, des sous-officiers et soldats ont eu à lutter avec l'homme qu'ils devaient arrêter, et, par suite, ont eu leurs effets détériorés et mis hors de service.

Le ministre de la guerre a décidé que, dans ce cas et pour rentrer dans l'esprit du décret du 10 août 1872, relatif à la répression de l'ivrognerie, les détériorations en question ne seraient plus mises à la charge de l'Etat, mais seraient imputées au compte de l'homme, cause de l'accident.

CALENDRIER DU LOT. -- MAI.

| JOURS | FÊTES | FOIRES. |
|------------|---------------|--|
| Diman. | s Grégoire, | |
| 27 Lundi. | s Philippe. | Rach, Cardaille, Labastide-Murat, Carluet. |
| 28 Mardi. | se Marie N. | Cazals, Luzech, St-Cernin, Puy-brun. |
| 28 Merccr. | s Germain. | Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon. |
| 29 Jendi. | se Théodosie. | Grézels, Sonac, Floirac. |
| 30 Vend. | s Félix. | |
| 21 Samedi | se Angèle. | Vers, Molières. |

Ⓞ P. Q. le 4, à 0 42 du soir.
 Ⓞ P. L. le 12, à 11 27 du matin.
 Ⓞ D. Q. le 19, à 11 9 du matin.
 Ⓞ N. L. le 26, à 9 26 du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 Mai, 1873.

Naissances.

Lambœuf, Pierre-Georges, boulevard Nord.
 Second Louis, rue Mascoutou.
 Calmon, Emilie-Louise, à St-Georges.
 Poirier, Eugénie, rue Feydel.
 Cazes, Charles, rue de l'Université.
 Constant, Jean-Alain-Victor, rue Fénélon.
 Méjescaze, Prosper, St-Georges.

Mariages.

Grézes, Jean et Pinède, Marguerite.

Décès.

Cantayre, Catherine, s. p., 72 ans, à St-Henri.
 Arnal, Marie, s. p., 75 ans, boulevard Sud.
 Didier, Hippolyte, tonnelier, 60 ans, Hospice.
 Barrières, Rose, s. p., 78 ans, à Cavanies.
 Sarroy, Emilie, 35 jours, à Cavanies.
 Gayet, Marie, s. p., 78 ans, Quai Ségur.
 Martory, Ant., entrep., 60 ans, place St-Laurent.
 Estardié, Marguerite, s. p., 70 ans, à la Citadelle.
 Viala, Antoinette, sage-femme, 70 ans, rue des Boulevards.
 Pujol, Jean-Léon, 35 jours, rue du Château.

La Gelée.

QUEST. — Les Charentes ne nous paraissent pas aussi profondément atteintes, qu'on aurait pu le craindre tout d'abord. Qu'on veuille bien remarquer, qu'en parlant ainsi, nous généralisons, c'est-à-dire que nous voyons l'ensemble des deux départements, sans désignation de localités. Aujourd'hui, un fait définitivement acquis, c'est que les vignes blanches ont seules

souffert et que les produits distillés s'en ressentiraient profondément; mais quelques détenteurs, en présence du stock existant en magasin, paraissent accepter la pénurie future, sans trop de peine. Quant aux vignes rouges, elles ont été, en général, peu éprouvées, et les viticulteurs paraissent satisfaits de la végétation qui s'est manifestée depuis les gelées. Un fait caractéristique, c'est que dans les localités atteintes, à Cognac notamment, le vin de table qui valait le 28 avril 100 francs la pièce se vend aujourd'hui de 60 à 80 francs.

Le malheureux état des vignobles de la Gironde, continue à peser d'un poids considérable sur les affaires et sur la situation du marché aux vins.

SUD-OUEST. Le Languedoc se plaint beaucoup et cela avec juste raison. Les vignes basses, paraît-il, ont perdu la moitié de leurs bourgeons et les vignes hautes le quart. De Gaillac, chose surprenante, on nous écrit, que les vignes blanches n'ont pas souffert, que ce sont plutôt les vignes rouges qui ont été éprouvées. Dans l'arrondissement de Castel-Sarrasin, le vin est en hausse de 15 à 20 francs par barrique.

La situation est toujours très-critique dans le Gers. Il est aujourd'hui un fait certain, c'est que les vignes basses sont à peu près perdues et que les vignes hautes ne donneront guère qu'une demi-récolte. Si bien que si dans le Gers le temps n'apporte aucune amélioration à cet état de choses, ce département, qui, l'année dernière, a récolté 1,738,000 hectolitres de vin, n'en récoltera pas cette année plus de 700,000 hectolitres, ce qui serait désastreux. Toujours est-il, que la production de l'eau-de-vie sera nulle.

(Moniteur viticole)

Pour la chronique locale: A. Layrou

Dernières nouvelles

Versailles, 26 mai 1873.

Quel triomphe! Quelles explosions de joie parmi les braves gens qui, enfin, peuvent respirer! Quel réveil pour les affaires? Quelle sécurité soudaine pour le commerce et pour le travail!... Hier, on était encore stupefait d'un changement si rapide: Il semblait qu'on n'osait pas y croire, tant on avait presque désespéré du salut de la France. Aujourd'hui, les esprits sont plus calmes, mais la confiance et la satisfaction ne font que grandir.

La séance de l'Assemblée nationale s'ouvre à 2 heures 1/2.

M. Buffet donne lecture de la lettre publiée hier, par le Journal officiel, adressée aux membres de l'Assemblée nationale par le maréchal Mac-Mahon. Cette lettre si magnifique, si française, est couverte de bravos à chaque phrase.

M. de Broglie, président du Conseil, apporte un Message du maréchal Mac-Mahon. Le télégraphe vous en a donné certainement le texte. On applaudit également à chaque phrase, qui rend et reconnaît à l'Assemblée le rôle souverain et patriotique qui lui appartient. De longs applaudissements retentissent quand on a fini d'entendre cette page vigoureuse et honnête.

On annonce que le 5 0/0 a monté à la Bourse, dans des proportions colossales.

Bourse de Paris.

Paris, 27 mai 1873, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 56,05 |
| 4 1/2 p. % | 78,50 |
| 5 p. % | 89,55 |
| 5 p. % | 88,30 |

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 25^e livraison (24 mai 1873). — TEXTE: Le Violon de la Sapinière, par M^{me} Colomb. — L'Hôtel de Ville de Paris, Causeries du jendi, par Toncle Anselme. — Evasion d'un jeune avengle. — La puissance de Salomon. — L'Autruche, par Th. Lally. — Un fanal inextinguible, par P. Vincent. — L'Eclipse de Soleil du 26 mai, par A. Guillemin.

DESSINS par Adrien Marie, E. Théron, Lancelot, Seiller, Rouyer.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n^o 79, à Paris.

ANNONCES

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalésière du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 173,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que, depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier, j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière, qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes, aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi

contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Bibliographie

La librairie Hachette publie une édition in-18 des *Vies des Savants illustres*, de M. Louis Figuier. Le tome 1^{er} des *Savants de l'antiquité* vient de paraître. (Prix: 3 fr. 50.)

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0, et d'obligation communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITES.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le RACHAÛT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôt dans toutes les villes. (Se défier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT de Saisie immobilière.

Adjudication fixée au 21 juin prochain.

Par procès-verbal du onze mars mil huit cent soixante-treize, fait par Duc, huissier dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-deux du même mois de mars, volume 64, numéro 14 et 15.

Il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés:

1^o A la requête du sieur Joseph Landrevie, ancien forgeron, et dame Catherine Lalbertie, son épouse, sans profession, habitants et domiciliés de la commune de Montfaucon, et autrefois de la ville de Cahors, lesquels ont constitué pour leur avoué, près le tribunal civil de Cahors, M^e Scipion Delbreil, avoué près ledit tribunal, demeurant dans ladite ville, rue du Parc, numéro 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean-Pierre Dubil, postillon, habitant et domicilié de la ville de Cahors.

Biens saisis et à vendre:

1^o Une vigne située au lieu de Broussayras, commune de Cahors, de contenance environ de cinquante-six ares trente centiares, formant le numéro 1263 du plan cadastral de ladite commune, section J;

2^o Une autre vigne située au même lieu de Broussayras, de contenance environ de onze ares soixante centiares, et formant le numéro 1264 dudit plan cadastral et de la même section J;

3^o Une terre située au même lieu, portée sous le numéro 1265 P du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ neuf ares cinquante centiares. Aujourd'hui cette terre est convertie en jardin.

4^o Une maison située au même lieu de Broussayras, formant le numéro 1265 P du même plan cadastral et de la même section. Le sol est d'une contenance d'un are environ. Elle est construite sur le numéro 1265 P, elle est couverte en tuiles creuses. A côté de la

maison se trouvent une cour et une étable à cochons, le tout dépendant du numéro 1265 P du plan;

5^o Une friche, aujourd'hui plantée en vigne, située au lieu dit Font-Petite, même commune de Cahors, portée sur ledit plan cadastral, sous le numéro 1282 P, section J, et contenant environ cinquante-six ares quarante centiares.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Cahors, canton et arrondissement du même nom. Ils sont jouis et exploités par le sieur Ausset, on ne sait à quel titre; mais ils sont tous portés à la matrice cadastrale de la commune de Cahors sur la tête du sieur Dubil ou Duthil.

Le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, a été publié à l'audience du 10 mai courant et l'adjudication a été renvoyée au vingt-et-un juin prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens sera faite le vingt-et-un juin prochain, à onze heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt-six mai mil huit cent soixante-treize.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-treize, F^o C^o reçu un franc quatre-vingts centimes.

Signé: GIBBERT.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITE GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix: 5 fr.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladnet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE D'OCCASION

Une machine locobobile d'une puissance de quatre à cinq chevaux vapeur, avec un batteur à grains montée sur un quatre roues permettant de la conduire en tout lieux avec timon et brancards pour bœufs et chevaux, pouvant se donner à de bonnes conditions; grande facilité pour le paiement.

Pour traiter s'adresser au bureau du Journal.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements: S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.



Mal de dents

Guérison instantanée par la *Pyréthrine Lahaussouis*.

1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINNE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudé, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{te} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TÔMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

ATLAS CANTONAL DU LOT

VOLUME PETIT IN-FOLIO COMPOSÉ DE 28 PLANCHES COLORIÉES ET DE NOTICES SUR CHACUN DES 29 CANTONS DU DÉPARTEMENT

Par M. J. ARNAL (en religion, frère JÉDULPHIN)

Les souscriptions seront reçues aux bureaux du Journal du Lot et du Courrier du Lot, et chez tous les libraires de la ville de Cahors.